

**CONVENTION DE CO-FINANCEMENT
RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DU RE EMPLOI
DU 18 AU 26 NOVEMBRE 2023**

Entre

Le syndicat mixte du Pays du Mans, 15-17 rue Gougeard, 72000 Le Mans, représenté par Monsieur Stéphane LE FOLL, son Président, dûment autorisé en vertu de la délibération du bureau syndical en date du 05 juillet 2023,

Désigné ci-après par « le Pays du Mans », d'une part,

Et

La communauté de communes du Gesnois Bilurien, 783 route des Sittelles, 72450 Monfort-le-Gesnois, représentée par son Président, Monsieur Auré Pigné, dûment autorisé en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du xxxx,

Désignée ci-après individuellement par « l'EPCI », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le programme d'Actions Économie Circulaire court sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024. Y sont prévues les actions « favoriser le réemploi en déchetterie », « favoriser le recours à la réparation et soutenir le développement de ce secteur d'activité » et « favoriser le réemploi des matériaux du BTP » dans l'axe « Allongement de la durée de vie des produits ».

Le programme d'actions économie circulaire, financé par l'ADEME, a pour objectif d'inscrire le territoire dans les évolutions règlementaires en termes de réduction des déchets. Ces objectifs incombent aux intercommunalités du Pays du Mans qui sont compétentes en la matière.

La réglementation et plus particulièrement la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire – AGEC - impose notamment une réduction des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de 15% entre 2010 et 2030. Le programme d'actions économie circulaire quant à lui fixe un objectif de réduction de 1% des DMA par an sur le territoire du Pays du Mans pour atteindre un ratio de 451kg/hab en 2024.

Enfin, le programme d'actions économie circulaire fixe l'objectif d'une augmentation de la part de valorisation matière – 41% en 2019 afin d'atteindre 55% en 2025.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Le Pays du Mans s'associe au Mans Métropole pour organiser La Semaine du Réemploi en Pays du Mans du samedi 18 novembre au dimanche 26 novembre 2023. L'objectif de cet évènement est d'avoir un temps fort sur l'année afin d'encourager les citoyens mais aussi les entreprises et les

scolaires à acheter de seconde main, à réparer et à se saisir du sujet du réemploi dans toute sa globalité.

Plusieurs évènements auront lieu en parallèle :

1. **Du lundi 20 au vendredi 24.11** : des ateliers, animations et conférences sur ces thématiques auront lieu sur l'intégralité du territoire du Pays du Mans à destination du grand public, des scolaires, des élus et des entreprises (ex : atelier de fabrication de mangeoire à oiseaux à partir d'objets de récupération, bases du bricolage, collectes mutualisées de D3E...)
2. **Du vendredi 24 à 14h au dimanche 26.11 à 19h** : la Fête de la Seconde Main, à la Fabrique-Rêves de ville au Mans. Cet évènement convivial sera composé d'un marché de créateurs de la réparation ou de l'upcycling, d'ateliers de fabrication ou de réparation et de conférences le soir (café-archi le vendredi et ciné-débat le samedi).

A cela s'ajoutent les actions à l'échelle du Pays du Mans soit :

- Le séminaire « 3R : réemployer, réparer et réutiliser » du jeudi 23 novembre à partir de 14h00 à la salle l'Envol à La Bazoge ;
- Deux créneaux de la fresque de l'économie circulaire (2 x 14 places) le mardi 21 novembre à la Fabrique-Rêves de Ville, au Mans (cible : élus développement économique, élus environnement, présidents.tes de clubs d'entreprises ou entrepreneurs moteurs, président.tes de CdC) ;
- Un challenge étudiants sur la réparabilité et réutilisation d'objets destinés au rebut du vendredi 17 au samedi 25 novembre.

Cette proposition a été présentée en commission Économie Circulaire du Pays du Mans le 21 juin 2023 puis approuvée en comité syndical le 05 juillet suivant.

La présente convention a pour objectif de fixer les conditions de financement des ateliers qui se dérouleront au cours de ladite Semaine du Réemploi.

ARTICLE 2 : ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

L'atelier financé devra impérativement se dérouler dans le cadre de la 1^{ère} édition de la Semaine du Réemploi arrêtée du 18 au 26 novembre 2023.

Le montant du soutien financier du Pays du Mans à la communauté de communes, plafonné à 500 €, s'élèvera à 50% du montant total des dépenses engagées HT et hors frais logistiques.

En effet, aucun co-financement ne sera attribué pour des frais liés à la logistique de l'évènement tel que la location de salles ou l'acquisition de matériels. Ce type de frais devra être supporté par la collectivité organisatrice de l'évènement. Le détail des dépenses éligibles est récapitulé dans le tableau budgétaire en annexe de ce document.

ARTICLE 3 : DEMANDE DE L'EPCI



La demande de financement prendra la forme d'une délibération du conseil communautaire autorisant son président à signer la présente convention et comportera à minima :

- Une note de présentation simple du projet : objectifs poursuivis et besoins auxquels le projet répond, description sommaire de la nature et de la consistance du projet ;
- Un plan de financement faisant apparaître, en regard des différents coûts prévisionnels, l'ensemble des financements, notamment les autres subventions sollicitées ou obtenues. Ces dépenses doivent figurer au budget de la collectivité.

ARTICLE 4 : FORME ET PAIEMENT DE L'AIDE

L'aide prendra la forme d'une subvention, versée en une fois, après la Semaine du Réemploi et au plus tard le 31 août 2024, sur la base d'un état des dépenses certifié par le comptable public et sur présentation des factures des intervenants rémunérés sur l'atelier.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable de sa notification à l'EPCI au 31 août 2024.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Afin d'informer l'opinion publique des interventions du Pays du Mans et de l'ADEME et dans un souci de transparence, l'EPCI s'engage à faire apparaître sur tous les supports de communication évoquant l'atelier mis en place au cours de la Semaine du Réemploi (brochure, dépliant, lettre d'information, communiqué de presse, panneaux d'information, etc.), la participation du Pays du Mans et de l'ADEME via la mention « projet cofinancé par le Pays du Mans et l'ADEME » et leurs logos respectifs. Pour la bonne réalisation de cette clause, l'EPCI est convié à se rapprocher de la chargée de mission Écologie Industrielle et Territoriale et d'utiliser les supports virtuels et papiers fournis.

Fait le xxx,

A xxx,

**Pour le Pays du Mans,
Le Président ou son représentant,**

**Pour la communauté de communes xx
Le Président ou son représentant,**

Vu pour être annexé à la délibération n° du
Le Président, Stéphane LE FOLL

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des dépenses

Semaine du réemploi en Pays du Mans : Gesnois Bilurien								
Acteur	Contact	Atelier	Date	Lieu	Public cible	Prévisionnel	Coût réel	Payé par
Triade	Marie Balm e	Collecte m utualisée de D3E	Dépôt le 17.11 Enlèvement le 27.15	Bouloire (à définir)	Entreprises	0,00 €	0,00 €	
Triade	Marie Balm e	Collecte m utualisée de D3E	Dépôt le 17.11 Enlèvem ent le 27.17	Montfort-le-Gesnois (à définir)	Entreprises	0,00 €	0,00 €	
CCI	Angélique Barré	Café Réem ploi	Vendredi 24/11	Le Tricio, Tresson	Entreprises	0,00 €	0,00 €	
Récup' by Fleury	Mathieu Fleury	Création de m obilier d'extérieur en bois de récup	Mercredi 22/11	École prim aire de Lom bron	Gesnois Bilurien	305,00 €	305,00 €	
Total prévisionnel :						305,00 €		
Part Pays prévisionnelle :						152,50 €		
Total réel :						305,00 €		
Part Pays réelle :						152,50 €		